



République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

L'an 2026, le 21 Mars à 11:00, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 17/03/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/03/2026.

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BIDARD Michel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme KERHERVÉ Muriel, Mme LOTT Myriam, Mme PACTON Stéphanie, M. PETIT Yves, Mme PICARD Joëlle, M. QUÉNU Nicolas, Mme SABATIER Véronique, Mme SCHAPPACHER Karine, M. TONNELIER Théo

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 21/03/2026
Et
Publication ou notification du :
23/03/2026

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DANIELOU Cécile à M. PETIT Yves, Mme ROUSSEAU Catherine à Mme PACTON Stéphanie, Mme SHARPE Laura à Mme DUWEZ Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : M. PETIT Yves

CM2026_08 - ÉLECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les article L2122-1 à L2122-17,

CONSIDERANT que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

CONSIDERANT que le doyen, Monsieur Alain BUIRON Président de séance, à invité les candidats à se déclarer,

Est candidat :

- Vitor VALENTE

Il est procédé au premier tour de scrutin :

CONSIDERANT que Monsieur Alain BUIRON a invité le Conseil Municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire

Chaque Conseiller municipal a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

.../... (suite de la délibération CM2026_08)

CONSIDERANT que le vote à donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins déposés :	23
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrage exprimés :	23
Majorité absolue :	12

A obtenu :

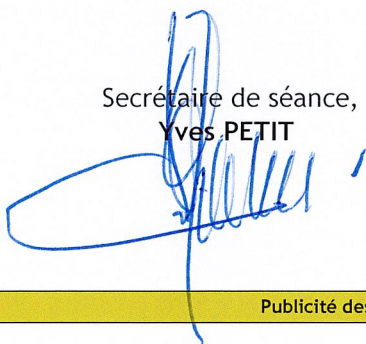
- Vitor VALENTE : 23 (vingt-trois) voix

DIT que Monsieur Vitor VALENTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,
Yves PETIT



A Bourron-Marlotte, le 21/03/2026

Le Maire,
Vitor VALENTE

